

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1197

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, rapporteur
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	1 000 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	1 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2023 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet le financement de l'accompagnement à l'innovation sociale, et plus particulièrement de remédier à la disparition de la ligne intitulée « Soutien territoriale à l'innovation sociale » qui finançait la labellisation de collectifs territoriaux et l'accompagnement de projet.

À cet effet, il est proposé d'abonder l'action 04 du programme 305 de 1 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la V^e République, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 1 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 04 "Economie sociale, solidaire et responsable" du programme 305 "Stratégies économiques".
- Il minore de 1 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 07-Développement international des entreprises et attractivité du territoire du programme 134 « Développement des entreprises et régulations », étant rappelé que cette action voit sa dotation très substantiellement renforcée dans le cadre du projet de loi de finances initiale pour 2023 (avec près de 184,88 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement contre 135,66 millions d'euros dans la loi de finances initiale pour 2022).